

Dépenses

Budget

FAIRE FACE

Revenus

aux difficultés

Epargne

**M**algré toutes les précautions, la vie nous réserve des coups durs, nous devons être en mesure de réagir. Ne rien faire est la pire des solutions.

Plus vous réagissez tôt face à une difficulté financière, plus vous avez de chance de trouver une solution.

Il est en effet plus facile de négocier avec ses créanciers avant l'apparition des premiers impayés. D'autant plus calculer son budget et établir des prévisions sur sa situation financière à venir est un signe de bonne gestion qui sera apprécié.

**Prendre des mesures avant l'apparition des premiers impayés permet de faire l'économie de frais bancaires que ces incidents entraînent.**

Ce que vous devez faire sans tarder :

- Contacter vos créanciers avant de vous retrouver en défaut de paiement.
- Diminuer le montant de vos dépenses, ne conserver que l'essentiel.

Qu'ils s'agissent d'organismes de crédit ou de votre banque, vos interlocuteurs seront en mesure de vous proposer des solutions appropriées à votre situation :

- Création d'un découvert ponctuel
- Augmentation de votre découvert actuel
- Report d'échéance
- Rachat de créances

**Ces quelques solutions vous permettront de souffler un peu et de repartir du bon pied.**

En résumé, réagissez, faites vous entendre et manifestez vous auprès des interlocuteurs concernés.

➤ Prenez rendez-vous avec votre banque :

Votre conseiller vous connaît. Son rôle est de vous accompagner dans la gestion de vos comptes, ce qui implique également d'être présent lors des situations financières délicates. Il pourra par exemple vous proposer un découvert ponctuel.

➤ Contactez les organismes de crédit :

Expliquez votre situation et faites preuve de bonne foi. Ne suspendez pas de manière arbitraire vos paiements mais demandez plutôt une restructuration des créances ou un report d'échéance.

➤ Les associations d'accompagnement :

Même si cette démarche est compliquée, confier ses soucis à une personne neutre, qui peut apporter un regard extérieur, peut s'avérer très utile. L'association **CRÉSUS** pourra analyser en détail votre situation et dans certains cas, elle pourra vous aider à trouver des appuis financiers pour sortir de cette spirale.



**UN RÉSEAU UNIQUE  
EN FRANCE !**

L'association CRÉSUS est fondée sur le partage d'expériences et la mise en commun de bonnes pratiques. Son objectif : conseiller, accompagner et protéger les familles et les personnes en situation précaire.

<http://www.cresusalsace.org/>

Si malgré tout, votre situation s'aggrave, vous pouvez recourir à la commission de surendettement.

### ➤ Comment faire ?

Retirez un dossier auprès de la Banque de France, auprès des services sociaux, des associations de consommateurs ou caritatives, sur internet ([www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)) puis adresser le à la commission de surendettement après l'avoir dûment complété.

### ➤ Combien de temps ça prend ?

Le délai de traitement de votre dossier dépend aussi de vous car un dossier incomplet ne sera pas traité.

Dans les semaines suivant la réception de votre dossier complet, et au maximum dans un délai de 3 mois, la Commission de surendettement examine individuellement votre situation.

### ➤ En attendant ?

- Prouvez votre bonne foi et facilitez le traitement de votre dossier.
- Continuez à régler les dettes à caractères privilégiés (loyer, dettes alimentaires etc.)
- Payez toujours, dans la mesure de vos possibilités, une mensualité, même réduite, à chacun de vos créanciers ;
- Ne contractez pas de nouveau crédit et n'utilisez plus vos crédits renouvelables. Ces solutions aggraveraient votre endettement.



### Bon à savoir !

Pour en savoir plus sur le dépôt de dossier de surendettement, vos droits et vos obligations, consultez les publications sur le site :

[www.asf-france.com/publications-asf/](http://www.asf-france.com/publications-asf/)

## CONCLUSION

---

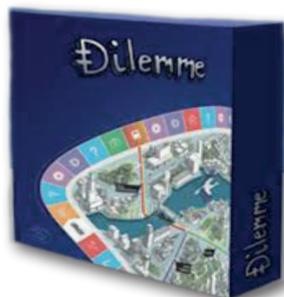
La gestion du budget est indispensable au bon fonctionnement du foyer. Gardez toujours en tête les 5 conseils suivants :



- 1 Tenez **soigneusement** votre budget
- 2 Maintenez votre compte **créditeur**
- 3 Gérez **avec prudence** vos moyens de paiement
- 4 Pensez à **épargner** dès que possible
- 5 **Maîtriser** votre endettement

Et parce que la gestion du budget c'est plus plaisant en s'amusant, l'association CRÉSUS a créé pour vous : **DILEMME®**

un jeu de plateau ludique et formateur, visant à sensibiliser aux questions liées à la gestion budgétaire.



Découvrez-le vite !

Rendez-vous sur

<http://www.dilemme.org/>

Ce guide a été réalisé  
par  
**Oney**

Oney Bank

SA au capital de 50 601 985 € - RCS Lille métropole 546 380 197 - Siège social 40, avenue de  
Flandre 59170 Croix. Correspondance : CS 60006 - 59895 Lille cedex 9 - [www.oney.fr](http://www.oney.fr)

Chambre REgionale du SUrendettement Social  
Fédération Française des Associations Crésus

7 rue Sédillot - BP8 - 67064 Strasbourg - contact au 03 90 22 11 30 - [www.cresus.org](http://www.cresus.org)